

DOSSIER APPROUVÉ

Le .....

Vu pour être annexé à la délibération du

.....,  
Monsieur le Maire :

# LONGEVILLE - SUR - MER

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU prescrite le .....

Carnet de recommandations

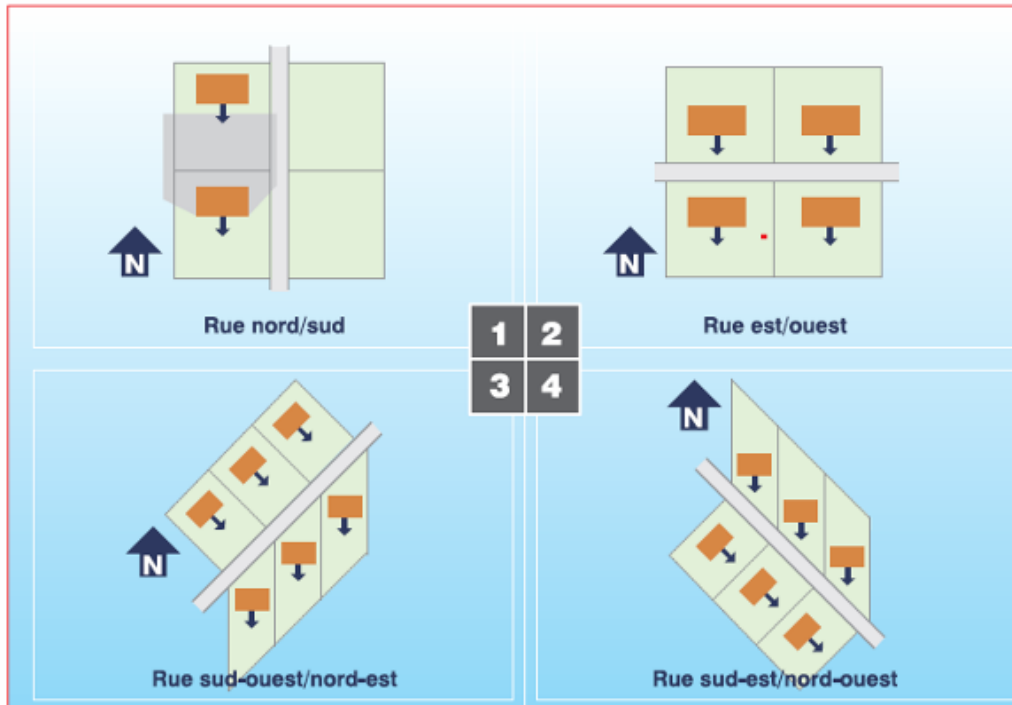


atelierurbanova – Eric ENON – Eve LAGLEYZE – BGC – CRER – EAU-MEGA

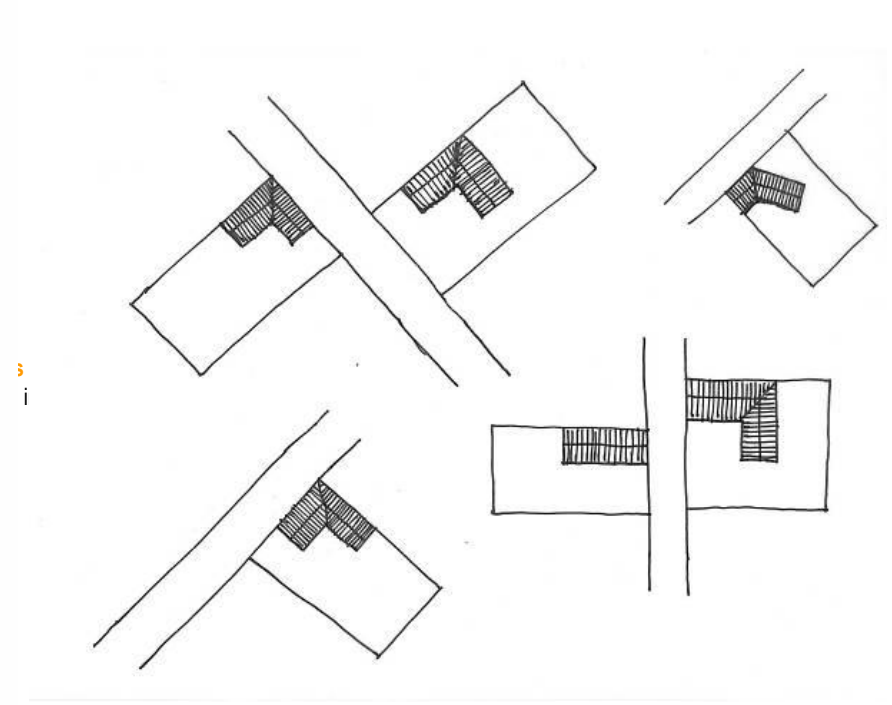
**Principes d'implantation du bâti pour profiter des apports solaire**

Possibilité d'implanter des maisons de ville ou du moins un tissu bâti plus resserré, les maisons localisées sur les parcelles au nord devront s'implanter plus en recul par rapport à la rue pour dégager un espace de vie extérieur au sud.

L'implantation des capteurs solaires peut se faire sur le toit de la maison, mais aussi sur un pignon, sur un auvent de garage, une véranda ou une marquise. L'exposition sud-est et sud-ouest est tout à fait acceptable.



2 Disposition des parcelles suivant le maillage des rues (d'après le conseil général des Deux-Sèvres).

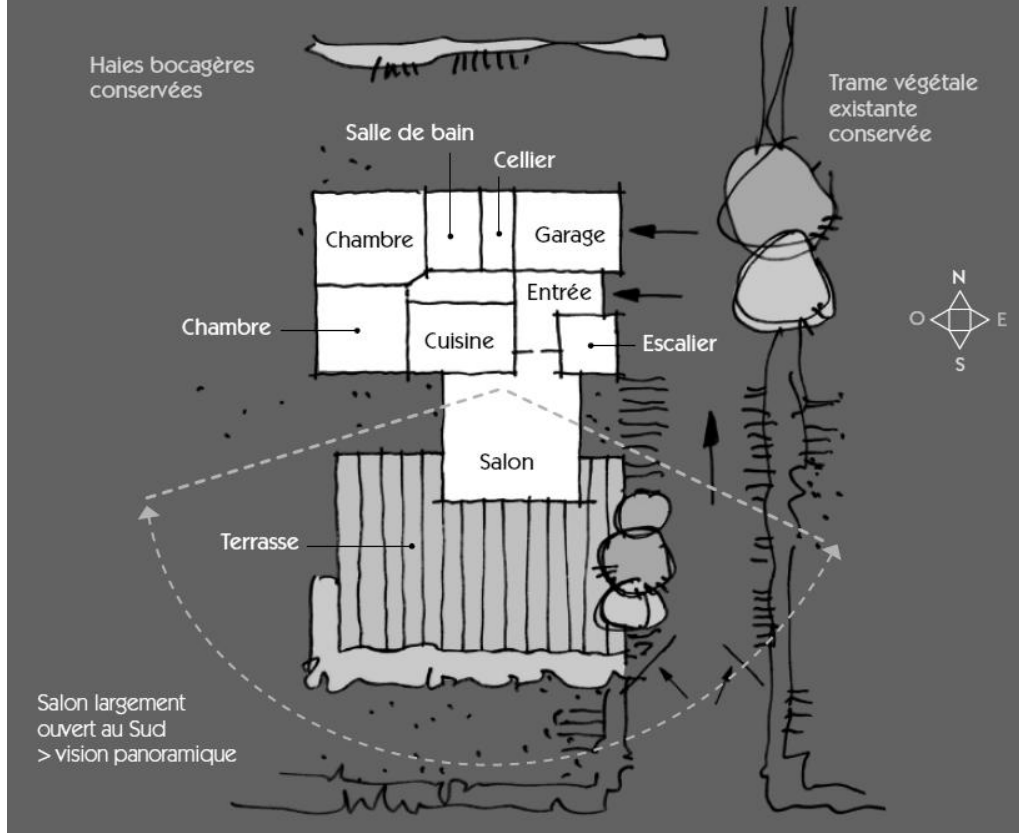


**Orientation des constructions**

Le Sud est l'orientation générale à privilégier pour ouvrir la maison sur l'extérieur et profiter des apports solaires durant les saisons froides

Source : CAUE72

Les espaces de vie s'organiseront en fonction de la course du soleil pour bénéficier du maximum de lumière naturelle.



Ce qu'il faut retenir concernant les bonnes orientations pour le bâti :

- au Sud : espaces occupés en permanence dans la journée
- à l'Est : chambres et cuisine (pour profiter du levant)
- à l'Ouest : chambre (pour profiter du couchant)
- au Nord : espaces peu ou pas chauffés (entrée, atelier, garage)

IDENTITE

**Identité / Ce qu'il reste de l'habitat ancien**

(source : « Bien construire dans le Talmonçais »- CAUE85)

« La plus grande partie des bâtiments anciens date de la seconde moitié du XIXème siècle et du début du XXème siècle, comme en témoigne la présence de la brique (chaînes d'angle et jambages) sur les façades ».

Cette variété de typologie architecturale se retrouve à Longeville-sur-Mer, de la maison la plus modeste aux grandes demeures bourgeoises. Toutes sont garantes de l'identité communale et témoins de l'histoire communale. C'est pourquoi, il est important de préserver ces typologies, et de respecter ces dernières lors des rénovations, extensions, reconversions ...



ancien corps de ferme du XVI<sup>es</sup>.



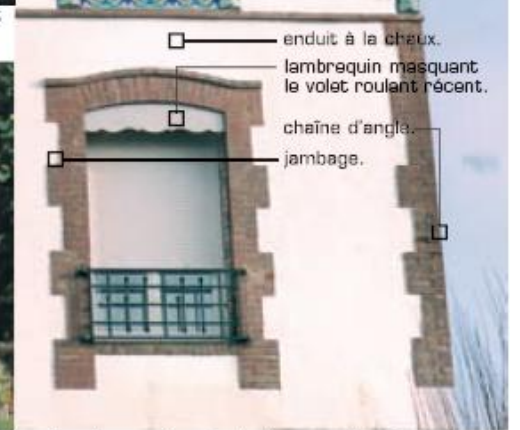
deux exemples de bâti rural ancien, proches du littoral.



maison de centre-bourg.



porte charretière témoignant de l'usage ancien des lieux.



- — enduit à la chaux.
- — lambrequin masquant le volet roulant récent.
- — chaîne d'angle.
- — jambage.



maison bourgeoise illustrant la prospérité du Talmonçais.

maison bourgeoise adoptant un vocabulaire local.

**PRINCIPES  
ALTERNATIFS**

**Principes alternatifs**  
 Dans le cadre d'aménagement de quartiers durables, des principes « alternatifs » doivent prendre place dans l'espace public, tels que : la mutualisation des déchets et points tri ... Des mesures incitatives et des recommandations peuvent aussi être faites aux futurs acquéreurs, tels que : incitation au compostage, systèmes de récupération des eaux de pluie, installation de panneaux photovoltaïques ...

**La gestion des déchets** (mutualisation des déchets, points tri ...)



**Compostage**



**Récupération des eaux de pluie**



**Panneaux photovoltaïques, toitures végétalisées ...**



**CONVIVIALITE**

**Convivialité**

*Les espaces publics doivent avant tout être conçus comme des lieux de convivialité. Ils peuvent être le prolongement de l'espace privatif, le lieu de rassemblement des voisins, un espace où les enfants peuvent jouer librement ... Ces espaces peuvent être minéraux, végétaux, naturels ... l'important réside dans le fait qu'ils soient sources de rencontres, conviviaux ...*

*La rue fait partie de l'espace public. C'est pourquoi, la rue doit être pensée comme tel et être conviviale : bonne cohabitation piétons/cycles/voitures, végétation, hiérarchisation des voies, ...*

**Les placettes de quartier** (échelle humaine, lieux de jeux pour les enfants, prolongement du jardin privatif ...)



**La forme urbaine garante du lien social**



**Les jardins en partage** (lieux d'appropriation, partage du savoir, lieux intergénérationnels ...)



**Les cœurs d'îlots verts** (lieux de rencontre entre voisins, regroupement des jardins ...)



CIRCULATION

**Circulation**

*Il existe différentes typologies de voies : la voie structurante sur laquelle viennent se raccorder les voies secondaires, puis tertiaires. Les voies secondaires permettent les accès depuis les quartiers et permettent les liaisons vers le bourg. C'est pourquoi, il est important que ces dernières soient doublées de liaisons piétonnes sécurisées.*

*Par ailleurs, des voies mixtes peuvent être créées : il s'agit de voies à priorité piétonne, mais qui peuvent être empruntées occasionnellement par les riverains. Ces dernières possèdent donc un gabarit bien plus restreint (voie partagée) et ont un revêtement de sol différent de l'enrobé (grave calcaire le plus souvent). Ce type de revêtement a l'avantage d'être perméable et permet ainsi d'éviter un ruissellement trop important des eaux de pluie.*

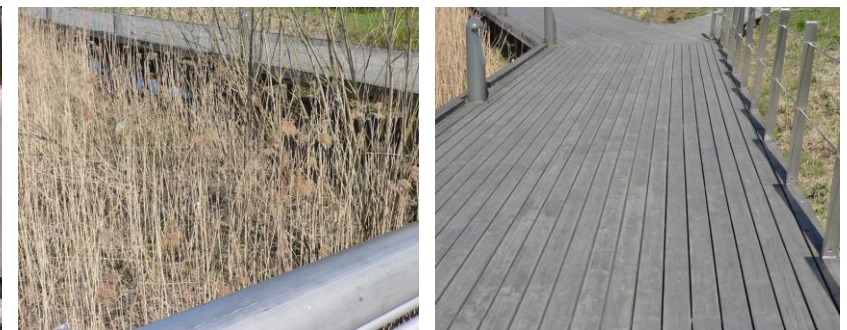
**Les cheminements piétons/vélos** (accompagnement végétal, irrigation du tissu bâti, desserte de « l'épaisseur » ...)



**Les voies mixtes** (la priorité appartient aux piétons, cependant, les véhicules des riverains peuvent y circuler ponctuellement)



Exemples de mise en scène de la gestion des eaux pluviales dans l'espace public



**STATIONNEMENT**

**Stationnement**

Le stationnement, à l'échelle des quartiers, peut s'organiser majoritairement de manière regroupée. Il peut se décliner en « poches » de stationnement, situées au niveau des places, placettes, clos, ... de chaque secteur. Ce type d'organisation du stationnement doit s'accompagner d'un riche réseau de liaisons piétonnes permettant de relier ces parkings aux habitations.

Ponctuellement, le long des voies secondaires, la bande végétale peut s'interrompre pour devenir du stationnement linéaire. Ce principe permet d'éviter d'avoir une rue « encombrée » visuellement par le stationnement et de laisser sa place aux piétons, cycles, ainsi qu'à la végétation.

**Stationnement intégré à la rue** (végétalisation, continuité des liaisons piétonnes ...)



**Mutualisation des garages ou pergolas** (regroupement par îlots et liaisons piétonnes)



**Stationnement vélos** (prévoir des abris et attaches pour vélos)



**Stationnement sur places** (mise en scène du stationnement dans l'espace public)



**Stationnement « vert »** (végétalisation du stationnement)



**Stationnement en cœur d'îlot**



**Stationnement en pied d'immeuble**





**TYPLOGIE DE  
BATI**

**MAISON DE VILLE / PAVILLON - SEMI DENSE**

*L'ambiance urbaine de ces quartiers met en valeur l'échelle humaine : bâti en R+1, place de la voiture discrète (regroupement du stationnement sur les placettes), le piéton reste prioritaire...Le bâti s'organise soit autour des placettes, soit en quinconce ou en recul.*

*Tout est fait pour dégager au maximum les façades et jardins au sud.*

*Lorsque le logement est en recul par rapport à la voie, un espace de transition est dégagé, il peut être traité avec une haie d'essences locale ou sans clôture (voir fiche clôture)*

**HABITAT INTERMEDIAIRE**

*L'intérêt de cette typologie est de pouvoir créer un front urbain tout en gardant une proximité entre le logement et les espaces extérieurs (accès direct des logements de l'étage à l'espace public par le biais d'escaliers extérieurs).*

*Des zones de transitions peuvent aussi animer la limite entre espace public et privé (plantations sur la rue, cour plus ou moins ouverte ou patios végétalisés...)*

*Sur cette typologie, l'implantation le long de la voie sous forme de front bâti est favorisée afin de constituer une ambiance plutôt urbaine.*



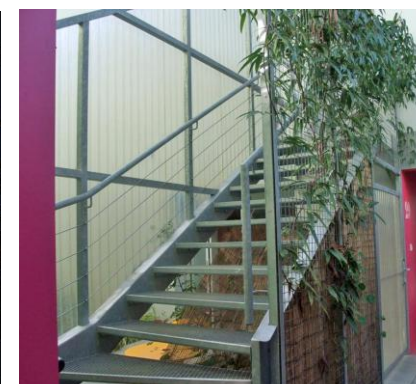
**St Herblain , ZAC la Solvardière (44)**  
Architecte : Michel Malbec



**Bouguenais, La Grande Ouche (44)**  
Chantepie (35)



**Trentemoult : North House, (44)**  
Architecte : inconnu



**Ste Luce s/Loire : ZAC la Bottière-Chesnaie, (44)**  
Architectes : Boskop, F. et S. Delhay



**La Chapelle sur Erdre : ZAC les Perrières, (44)**  
Architecte : Jean Kowalski

**TYPLOGIE DE  
BATI**

**MAISON DE VILLE – DENSE**

*La maison de ville en implantation dense (alignement et mitoyenneté) permet de définir des espaces publics de type place, placettes ou mails.*

*Ces espaces peuvent être traités de façon très simple, une zone intermédiaire ou de transition peut être conservée entre la place et la maison, surtout si la façade sud donne sur la place.*

*Les volumes restent à échelle humaine (R+1), un jeu peut être créé entre la hauteur des garages s'ils existent, et celle de l'habitation proprement dite.*

**COLLECTIF**

*Une forme plus urbaine, compacte et dense.*

*L'immeuble collectif en R+1 ou 2 permet de créer cette ambiance de centralité, pouvant faire face à un espace public minéral mais également végétal.*

*Le regroupement du bâti en bordure de place ou de mail définit le lieu de rassemblement et de convivialité. En pied d'immeuble, des locaux de services ou commerces peuvent être prévus afin de donner à ces lieux toute l'animation nécessaire.*



**Roubaix : Hameau des Lainières (59)**

Architectes : Philippe Escudié et Jean-François Fermat



**Saint Jacques de la Lande (35)**

Architecte : inconnu



**Nantes : la Beaujoire (44)**

Architecte : In Situ, Pierrick Beillevaire



**Bougenais : la Grande Ouche (44)**

Architecte : inconnu

## TYPLOGIE DE BATI

### Typologies bâties / Maison rurale (littoral)

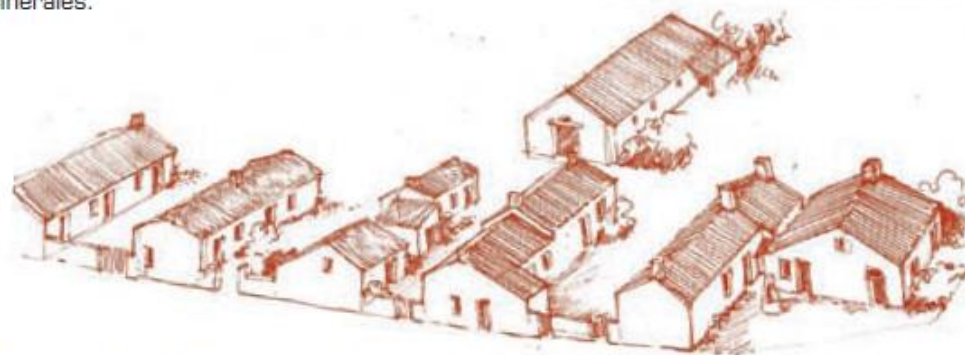
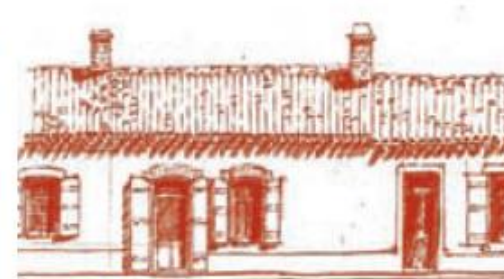
(source: « Bien construire dans le Talmonçais »- CAUE85)

Ce type de construction est très présent dans les hameaux de Longeville (notamment en bordure de Marais), mais aussi dans le village des Conches (pour sa partie ancienne).

Cette forme urbaine caractéristique dégage des jardins abrités et des venelles ou passages publics, que le promeneur a plaisir à emprunter (car à échelle humaine). Souvent, des plantations en pied de mur viennent agrémenter les façades, qui marquent la limite entre espace public et espace privé.

Les maisons littorales se composent le plus souvent d'une ou deux pièces. Les volumes coiffés d'un toit à deux pans, les percements verticaux aux contours nets forment des ensembles dont le charme naît de la simplicité.

La **toiture basse** et les **petites ouvertures** sont particulièrement bien adaptées au climat, protégeant à la fois du vent et du soleil. Pour ces mêmes raisons, les maisons sont regroupées en hameaux et villages où chacune est mitoyenne de ses voisines. Elles délimitent ainsi des ruelles tortueuses, étroites et très minérales.



exemple d'implantation; notez les petits espaces protégés entre les bâtiments.



## HABITAT DE VACANCES

### Typologies bâties / habitat de vacances

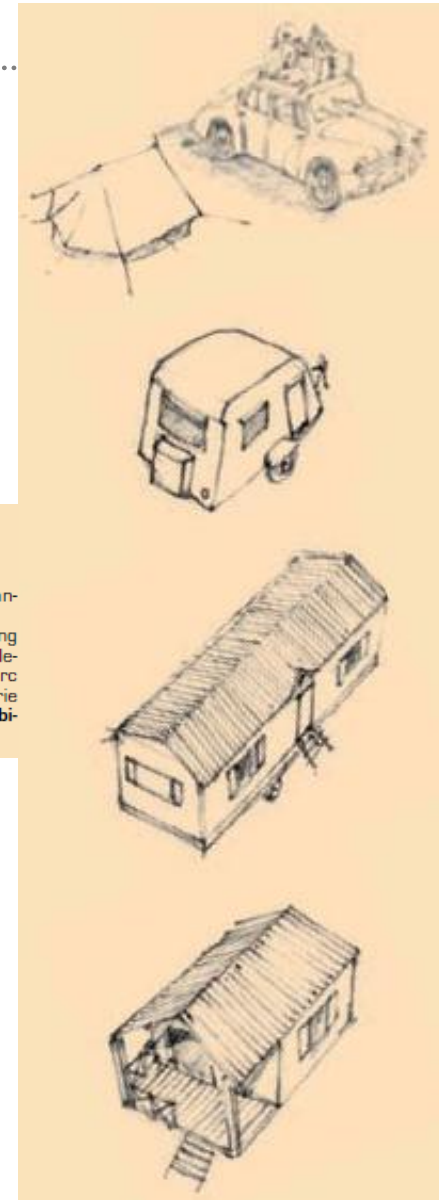
(source : « Bien construire dans le Talmondais »- CAUE85)

*Au fil du temps, les hébergements touristiques ont évolué et se sont de plus en plus « ancrés » dans le sol. De la toile de tente démontable et juste fixée au sol par des « sardines », jusqu'aux mobil-homes ou petites structures.*

*Cette évolution transforme également les sites et la perception du paysage. C'est pourquoi, leur intégration doit être réfléchie.*

### VACANCES EN PLEIN-AIR De la tente au mobile-home

Disparition progressive des anciennes colonies de vacances. Les toiles de tentes de camping font place aux caravanes et mobile-homes. Le camping devient parc résidentiel de loisir ou hôtellerie de plein-air. Il se meuble d'habitats légers de loisir.



**Sobriété énergétique**

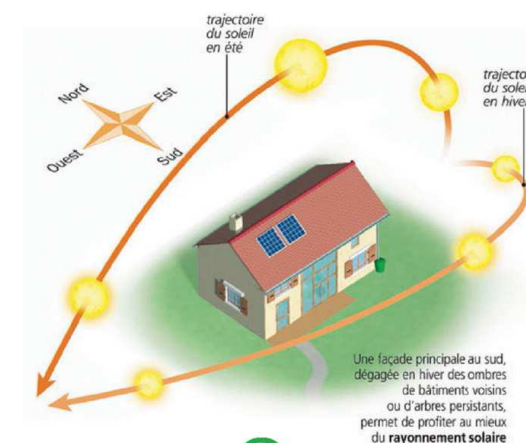
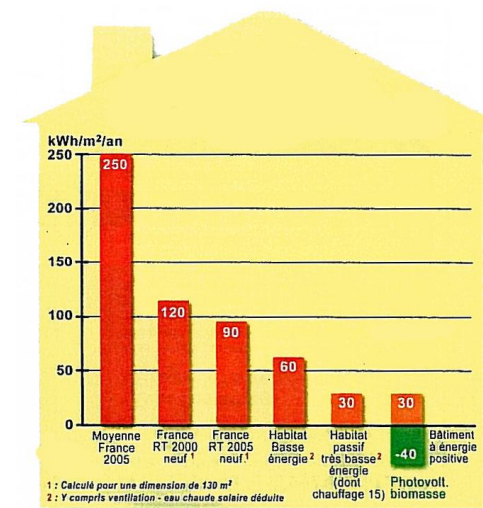
Minimiser les déperditions thermiques dans le bâtiment et utiliser de façon optimale l'énergie apportée par le soleil

Présentation du principe de la maison passive

Présentation de l'optimisation des apports solaires passifs dans l'habitat

## LA METHODE :

1. Construire des **bâtiments compacts** pour limiter les surfaces en contact avec l'extérieur (vent, froid)
2. Bien **orienter** les façades
  - pièces à vivre coté Sud,
  - pièces secondaires et espaces de rangement coté Nord
3. Capturer la chaleur du **soleil**, la stocker, la restituer et s'en protéger
  - par les parties vitrées et isolées de la maison (: 40 à 60% de surface vitrée sur la façade sud, 10 à 15% au nord, moins de 20% à l'est et l'ouest)
  - par des matériaux accumulateurs à forte inertie à l'intérieur
  - par des protections solaires constructives (auvent, pare-soleil, persienne, végétation ...)
4. Limiter les **ponts thermiques**, ponctuels ou linéaires
5. Bien **isoler de l'extérieur et de l'intérieur** (murs, toit, dalle de sol, plancher, porte, fenêtre)
6. **Ventiler** l'intérieur du logement par un système de ventilation mécanique/ puit canadien
7. Avoir des systèmes de chauffage (appoint, eau chaude) utilisant des **énergies renouvelables**

**Consommation de chauffage  
et d'eau chaude sanitaire  
pour une maison de 130 m<sup>2</sup>**


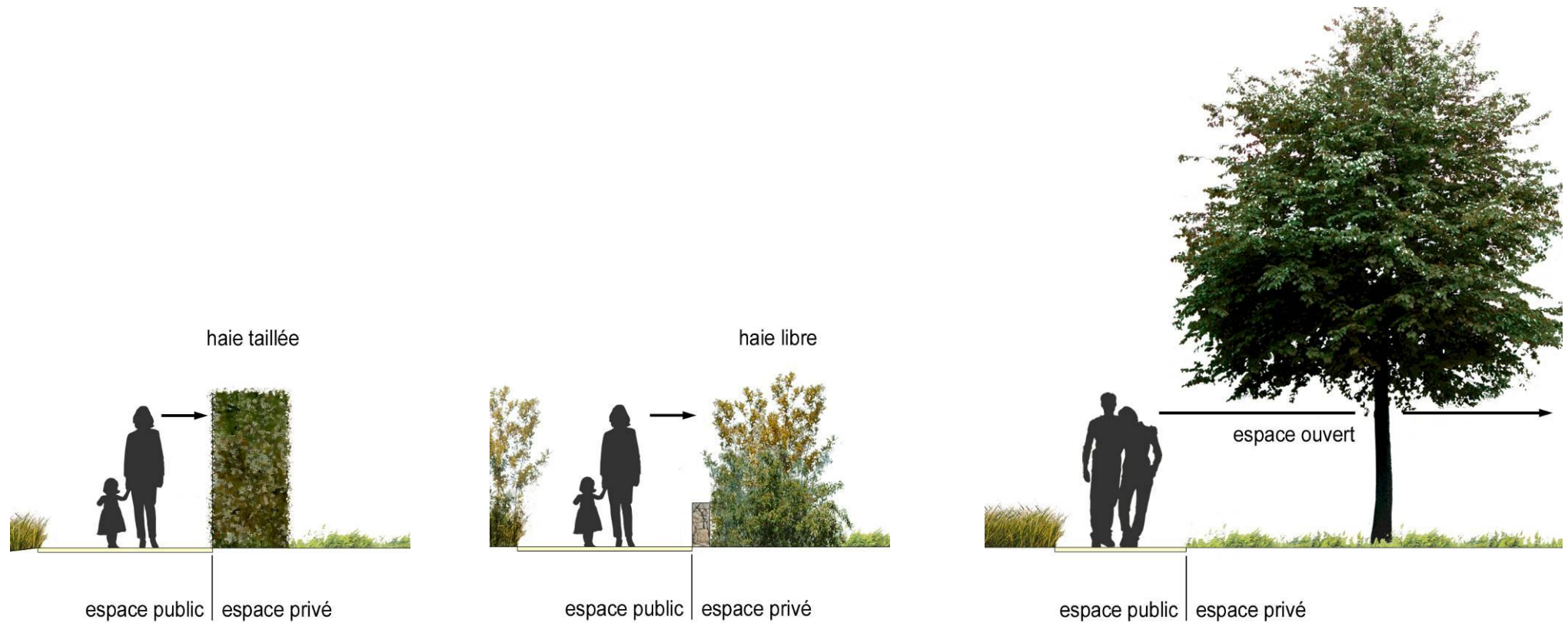
**Traitement des limites - Généralités**

*Traiter le rapport Privé / Public amène une grande diversité dans la qualité des espaces publics et des espaces privés.*

*Selon le traitement on privilégiera les perceptions ouvertes ou fermées.*

*L'aménagement de la limite d'une parcelle va de pair avec l'aménagement intérieur de la parcelle. Par exemple, une conception « ouverte » n'entraîne pas forcément un vis-à-vis important, grâce à des aménagements en second plan.*

*D'autre part certains aménagements peuvent nécessiter une certaine visibilité (équipements, activités), mais cela n'empêche pas de traiter de façon qualitative le premier plan, c'est-à-dire la limite.*



**Grillages**

Poteaux bois ou métalliques

Couleur grise ou de teinte naturelle (type RAL 7032, 1014, 1015), pour une meilleure intégration dans le paysage (éviter vert, blanc, rouge...)

Plusieurs situations possibles :

- utilisation d'un grillage esthétique qui se donne à voir,
- disposition de végétaux de part et d'autre de manière à « noyer » le grillage dans la végétation,
- plantation de végétaux proches du grillage pour qu'il ait tendance à disparaître (environ à 50cm de la clôture).

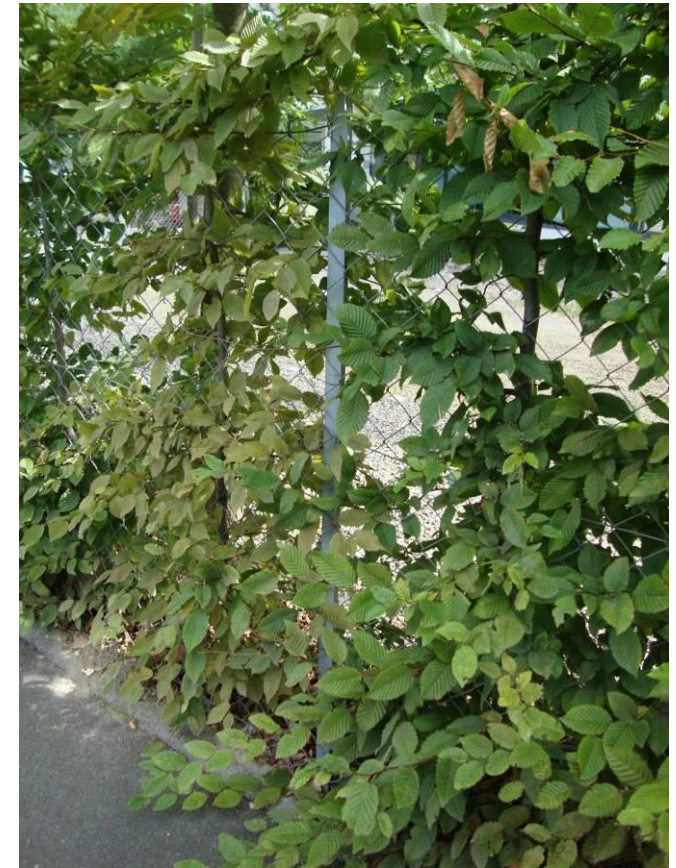
Longeville-sur-Mer (85)



Les Herbiers (85)



Nantes (44)



Saint-Jacques-de-la-Lande (35)



Nantes (44)

**CLÔTURES**

**Habillage végétal – Disposition des haies**

La haie peut s'implanter de part et d'autre du grillage, pour intégrer celui-ci dans la végétation et le faire « disparaître ». La haie peut aussi se situer d'un seul côté du grillage :

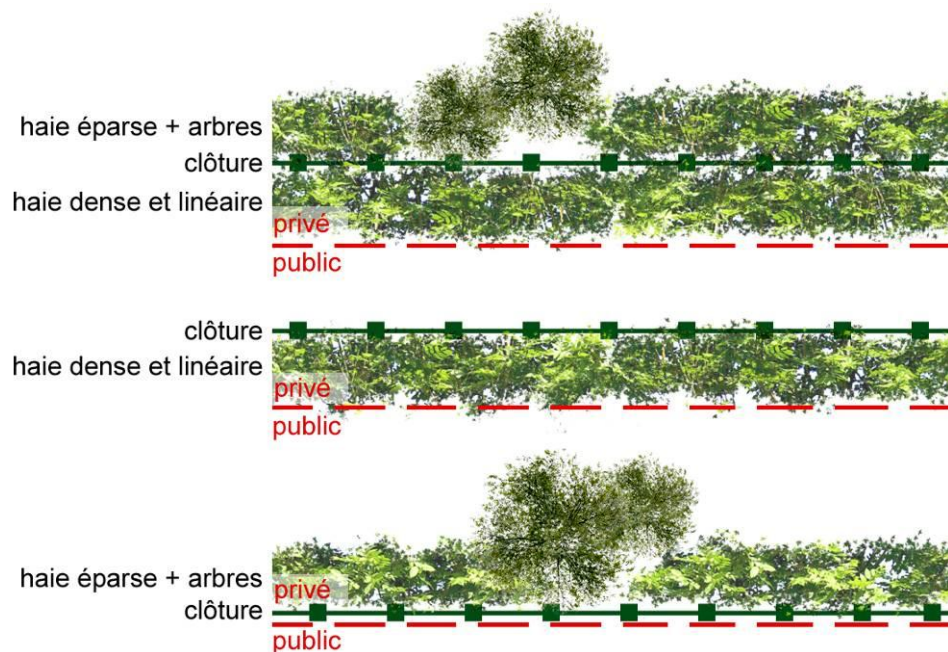
- à l'intérieur de la parcelle privée, offrant en premier au regard la clôture grillagée (qui devra donc être de qualité)
- à l'extérieur de la parcelle privée, offrant une façade végétale à l'espace public (préférence pour cette disposition dans le cadre d'une haie unique).

Ces haies pourront être plantées de façon dense et linéaire, ou de façon éparse, agrémentée d'arbres ou arbustes dans les interstices, créant ainsi des percées visuelles.

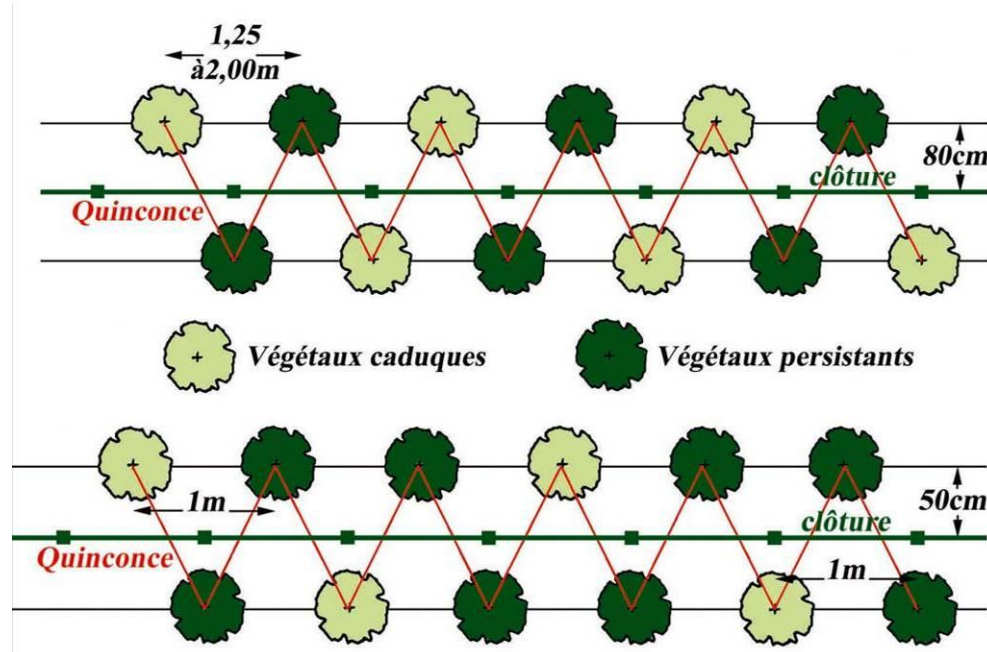
Préférence pour les haies composées d'un mélange de végétaux caduques et persistants.

Éviter les haies monospécifiques (=une seule espèce) de type thuyas, laurier palme...

**DIVERSES POSSIBILITES D'IMPLANTATION**



**SCHEMAS DE PLANTATION EN QUINCONCE**





**Habillage végétal – Haie libre / haie taillée**

*Selon l'effet désiré, les haies situées en limite de parcelle pourront être soit libres, proposant un effet « naturel », foisonnant, soit taillées pour une ambiance plus maîtrisée, plus personnalisée.*

*A savoir : toutes les plantations effectuées en limite de parcelle doivent respecter la réglementation en vigueur en matière de plantation soit :*

- à 50cm minimum de la limite pour les haies basses dont la hauteur ne doit pas dépasser 2m de hauteur,
- à 2m minimum de la limite pour les haies de hauteur supérieure à 2m.



Nantes (44)



Longeville-sur-Mer (85)



La Ferrière (85)



**Clôtures bois**

*D'aspect champêtre ou plus urbain, classique ou contemporain.*

*Les variations sont multiples, entre hauteurs, espacements, orientations...*

*Plus ou moins sophistiquées, ces clôtures s'intègrent parfaitement dans le contexte rural, par l'utilisation d'un bois local et un vieillissement naturel du matériau (couleur grisée).*

*Préférer des essences de bois locales (pin, chêne, châtaignier, robinier ...) aux essences exotiques.*

*Si possible, s'assurer que le bois utilisé est certifié FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Pan European Forest Certification), surtout dans le cas de bois exotiques.*



Longeville-sur-Mer (85)



Chantepie (35)



Nantes (44)



**Murets**

Constitution : - en moellons, avec pierre du pays,  
- en parpaing enduit, reprenant le même ton que le bâti associé.

Le muret peut également servir de base et être surmonté d'une grille, d'un grillage, de structures en bois... La végétation peut se développer et déborder le long de ces éléments. La partie supérieure de la clôture est perméable ou imperméable aux regards, même si la perméabilité est conseillée pour que l'espace privé participe à la qualité de l'espace public.



Longeville-sur-Mer (85)



Longeville-sur-Mer (85)



Nantes (44)



**Murs**

- Constitution :
- en moellons, avec pierre de pays,
  - en parpaing enduit, reprenant le même ton que le bâti associé,
  - en béton matricé reprenant des motifs végétaux ou bois.

*Un travail végétal en pied de mur est possible, tout comme des plantations en palissade le long du mur. Il s'agit de traiter de façon harmonieuse et soignée la limite entre l'espace public et l'espace privé.*

Nantes (44)



Saint-Jean d'Angély (17)



Longeville-sur-Mer (85)



**Habillage végétal – Pieds de muret et/ou mur**

*Pour agrémenter l'espace public en végétalisant les limites avec l'espace privé.*

*Plantations basses, fleuries, en pied de mur, muret, façade, parfois en pots.*



Longeville-sur-Mer (85)



**Habillage végétal – Végétation en palissade**

La constitution des clôtures peut devenir un jeu entre matériau et végétal, agrémentant aussi bien l'espace public que l'espace privé.

Des murs en béton, bois, parpaing enduit, métal type acier corten...

Des végétaux de différentes natures : fruitiers conduits en palmette, plantes grimpantes dirigées le long de fils, vivaces plantées façon « mur végétal »...

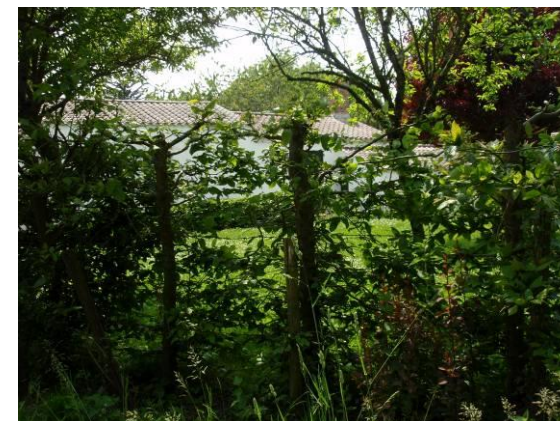


Nantes (44)

Aiffres (79)



Longeville-sur-mer (85)



Paris (75)



**Clôture inexistante ou minime**

*Les jardins de devant participent à l'ambiance de la rue. Le propriétaire fait le choix d'ouvrir son espace ou non.*

*Il est ainsi possible de ne pas clôturer ce jardin de devant, ou d'installer un très petit muret.*

*Le jardin privatif de façade participe au verdissement général de sa rue et de son quartier, en retour chaque bande verte privative bénéficie du paysage général de la rue et chaque maison est ainsi révélée.*

*Cette mise en valeur de chaque maison, réalisée par chaque propriétaire ou occupant, devient l'expression individuelle et la personnalisation de sa façade d'entrée.*



Nantes (44)



Longeville-sur-mer (85)



**Parcours de l'eau à ciel ouvert – les noues**

A l'image des fossés déjà présents sur la commune, elles permettent de recueillir et d'acheminer les eaux pluviales de l'espace public, tout en facilitant l'entretien. Elles concilient esthétique et technique.

Elles accompagnent les différentes circulations avec des traitements différents en fonction de l'espace public traversé : enherbé, minéral etc.

Longeville-sur-Mer (85)



Les Herbiers (85)



Châtelliers-Châteaumur (85)



Paris (75)



Nantes (44)





**Parcours de l'eau à ciel ouvert – les bassins**

Ils recueillent les eaux pluviales et servent de zone tampon. Outre leur caractère technique, de par leur aménagement spécifique, leur forme, ces bassins peuvent devenir de véritables espaces conviviaux.

Afin de créer des espaces publics de qualité, les bassins de rétention des eaux pourront être aménagés de façon à être non clôturés, pour ne pas compartimenter les espaces et proposer des éléments techniques intégrés dans le quartier. Pour des raisons de sécurité, la pente ne devra pas excéder 25% et au moins une des pentes du bassin sera de 16% au maximum.



Nantes (44)



La Ferrière (85)



Paris (75)



Périgny (17)

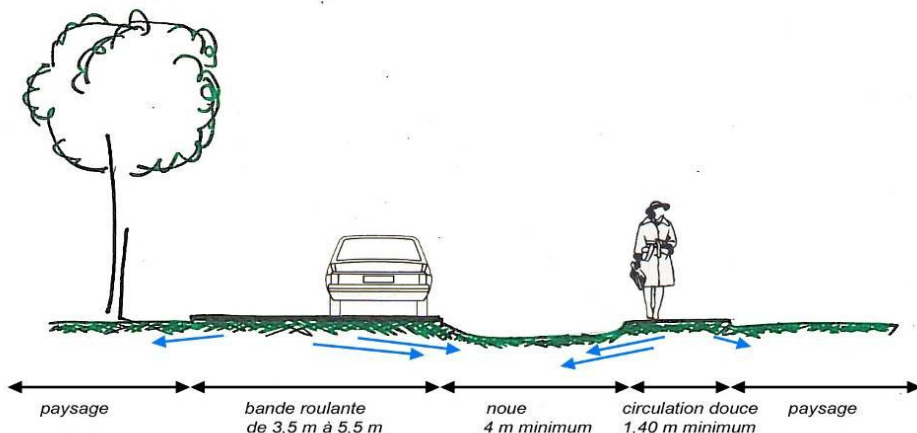


**Gestion des eaux de ruissellement par technique douce**

La noue peut avoir de nombreux rôles : conduire l'eau, la stocker, la ralentir, l'épurer...

La gestion des eaux de ruissellement par des noues et des fossés comporte de nombreux avantages. Elle permet d'organiser le paysage, de baisser les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement, de limiter les risques de pollution.... Sur des nouveaux quartiers il est assez aisé de mettre ce système en place. Il convient en préalable de lui réserver suffisamment de place et d'adapter les projets à la topographie.

Principe d'aménagement de voie incluant la gestion douce des eaux pluviales



La noue accompagne les voies. Les eaux pluviales et le ruissellement sont drainés par la noue et dans une moindre mesure par les espaces réservés au paysage.  
La noue a plusieurs rôles : elle filtre, absorbe, retient, ralentit et guide l'eau.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<p>- Système alternatif avec un coût de mise en œuvre et d'entretien peu onéreux beaucoup moins coûteux que les systèmes de réseaux « classiques »</p> <p>- La noue permet de filtrer, de stocker, de ralentir l'écoulement des eaux pluviales. Son rôle varie suivant sa structure (accompagnée d'un drain ou pas) sa configuration (pente, palliés, étranglements...) et les qualités du sol (degré de perméabilité).</p> <p>- La végétation dans la noue permet de ralentir et filtrer les écoulements. L'iris et le roseau filtrent davantage l'eau mais ils ont besoin d'eau presque continuellement. Le choix des végétaux doit faire l'objet d'une attention particulière pour le rendu esthétique et l'efficacité du fonctionnement de la noue.</p> <p>- Les rayons ultraviolets altèrent la charge bactériologique de l'eau. De plus, la végétation et le soleil réduisent la quantité d'eau par absorption ou évaporation.</p> <p>- Le sol, selon sa nature et sa topographie, absorbe l'eau et permet ainsi son infiltration. C'est un excellent épurateur et il séquence la charge bactériologique.</p> <p>- La noue nécessite un entretien simple soit une simple tonte.</p> <p>- La noue n'engendre ni odeur ni stagnation car la configuration en pente permet à l'eau de s'évacuer vers un exutoire ou de s'infiltrer.</p> <p>- La noue permet d'éviter la création de bassin de rétention et permet d'alimenter les nappes phréatiques, puits etc. grâce aux écoulements souterrains qui percolent.</p> <p>- Un système de noues dans un lotissement permet de séquencer les écoulements pluviaux et ainsi d'atténuer les montées en charge bactérienne dans le milieu naturel.</p> <p>- En cas d'orage, les débordements sont rares sauf dans des parties de basses.</p> <p>- La noue permet de voir, de prendre conscience de la présence de l'eau dans l'espace collectif et ainsi de mieux en accepter les contraintes.</p> <p>- La noue agrément l'espace public. La mise en scène de l'eau participe à l'animation de l'espace public d'un lotissement.</p> <p>- La noue permet de créer de nouveaux écosystèmes qui interagissent avec d'autres et ainsi enrichissent la biodiversité.</p>	<p>- Ce système de gestion des eaux pluviales avec des noues nécessite d'être pris en compte bien en amont d'une opération de lotissement pour une parfaite intégration.</p> <p>- Ainsi il nécessite des études préalables pour calculer le débit de fuite, le volume de stockage nécessaire en cas d'orage, faire des relevés topographiques etc.</p> <p>- La noue nécessite de la place, entre 3 et 5 mètres de largeur. Il est difficile d'en créer dans des tissus urbains constitués ou denses.</p> <p>- La noue nécessite de l'entretien.</p> <p>- La noue est plus difficile à mettre en place, à gérer et est moins efficace sur des sols imperméables (type argile) et en pente. Les tranchées drainantes doivent être dimensionnées en fonction du type de sol.</p> <p>- La noue dans un lotissement nécessite un busage ou un ponceau pour faire passer une voie au-dessus.</p>

**Récupération des eaux de pluie**

Pour être efficace la récupération des eaux de pluie doit être intégrée, sans apport de lumière et dimensionnée suivant les usages auxquels elle est destinée.

Présentation d'exemples de récupération des eaux de pluie.  
Fiche de calcul pour bien dimensionner son équipement.



Fig. 5.13 – Mise en place du système Top Tank jumelé avec arrosage automatique

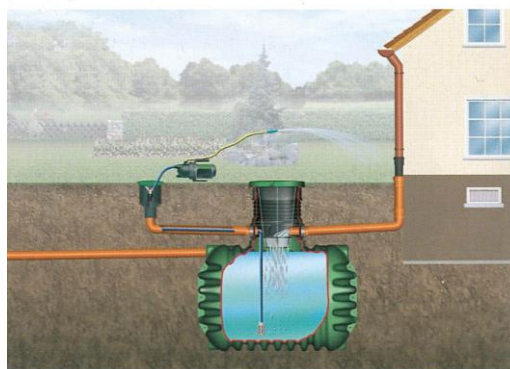


Fig. 6.10 – Exemple de kit jardin

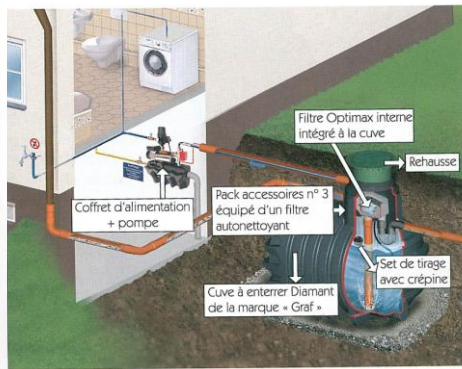


Fig. 6.12 – Schéma de fonctionnement du kit habitat

**Comment calculer le volume de votre cuve ?**

Il y a trois paramètres de calcul à prendre en compte.

- Précipitations locales en l/m<sup>2</sup>/an.
- Surface de récupération d'eau de pluie
- Consommation d'eau de pluie (estimation moyenne 75 l/personne/jour)

**Potentiel annuel de récupération d'eau de pluie**

Précipitations locales : Q

En l/m<sup>2</sup>/an avec 300 < Q < 1 800, cela dépend de votre région. Vous pouvez demander cette donnée à votre centre météo-France local.

Surface de toiture sur laquelle va s'effectuer la récupération d'eau de pluie en m<sup>2</sup> : S

Coefficient de perte : Cp

- tuile : 0,9
- toit ondulé : 0,8
- toit plat : 0,6

Tous ces facteurs permettent de calculer avec une précision relativement importante le volume d'eau de pluie récupérable par an :

$$V = Q \times S \times Cp$$

**Besoin annuel d'eau de pluie**

WC	8 800 l/personne/an x nombre de personnes
Machine à laver	3 700 l/personne/an x nombre de personnes
Nettoyage/lavage	800 l/personne/an x nombre de personnes
Arrosage	60 l par m <sup>2</sup> x nombre de m <sup>2</sup>

**Capacité de la cuve**

La capacité de la cuve est fonction du volume d'eau de pluie récupérable par an, des besoins annuels en eau de pluie par an et du choix du nombre de jours de réserve (en général 3 semaines soit 21 jours).

Soit C la capacité de la cuve, V le volume d'eau récupérable, B le besoin en eau de pluie en l/an, 21 jours le choix du nombre de jours de réserve.

$$C = (V + B) / 2 \times (21 / 365)$$

**Économies potentielles**

Celles-ci sont fonction du besoin et du P prix de l'eau en €/m<sup>3</sup>

$$E = B \times P$$

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée**

19, Rue Montesquieu  
BP827  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tèl : 02 51 44 32 32  
Fax : 02 51 37 92 64

**Subdivision Territoriale des Sables d'Olonne**

1, Quai Dingler  
85100 Les Sables-d'Olonne  
Tèl : 02 51 23 56 00  
Fax : 02 51 21 26 27

**DREAL Poitou-Charentes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)**

34, Place Viarme  
BP 32205  
44022 Nantes Cedex 1  
Tèl : 02 40 99 58 33  
Fax : 02 40 99 58 01

**Préfecture de la Vendée**

29, Rue Delille  
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9  
Tèl : 02 51 36 70 85  
prefecture@vendee.gouv.fr

**Service Territorial de L'Architecture et du Patrimoine Vendée**

36, Rue Gaston Ramon  
BP104  
85003 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tèl : 09 60 15 41 02  
Fax : 02 51 62 00 35

**Conseil Général 85**

40, Rue Maréchal Foch  
85923 La Roche-sur-Yon Cedex 9  
Tèl : 02 51 34 48 48  
Fax : 02 51 62 70 66

**CAUE 85(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)**

Maison du Tourisme et de l'Architecture  
BP685  
45, Boulevard des Etats-Unis  
85017 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tèl : 02 51 37 44 95  
[www.caue85.com](http://www.caue85.com)

**ADIL 85**

Association Départementale d'Information sur le Logement de la Vendée  
196, Boulevard Aristide Briand  
BP354  
85009 La Roche-sur-Yon  
Tèl : 02 51 44 26 60  
[www.adil85.org](http://www.adil85.org)

**Espace Info Energie de la Vendée**

45, Rue Roger Salengro  
85000 La Roche-sur-Yon  
Tèl : 02 51 08 82 27

**Communauté de Communes du Talmondais**

Zone Industrielle du Pâtis  
BP 20  
85440 Talmont St Hilaire  
Tèl : 02 51 20 72 07  
Fax : 02 51 90 60 92

**Centre Culturel du Talmondais**

292, Rue du Chai  
85440 Talmont-Saint-Hilaire  
Tél : 02 51 96 02 76

**Mairie de Longeville-sur-Mer**

14, rue de Lattre de Tassigny  
85560 Longeville-sur-Mer  
Tél : 02 51 33 30 33  
mairie-longeville-sur-mer@wanadoo.fr